

*Accords fiscaux—Loi***LA MOTION D'AJOURNEMENT**

[Français]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Paproski): En conformité de l'article 66 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable député de Parkdale—High Park (M. Witer)—Les services correctionnels du Canada—Le contrat accordé pour la surveillance de libérés conditionnels à Toronto; l'honorable député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart)—Les chantiers maritimes—a) On demande pourquoi le gouvernement retarde l'octroi de marchés aux trois chantiers maritimes du Québec. b) On demande pourquoi certains travaux ne sont pas encore commencés; l'honorable député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier)—Le bilinguisme—La Fonction publique—a) Le respect des exigences linguistiques par les sous-ministres. b) Les énoncés de politique—L'impact sur la Fonction publique.

• (1600)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI DE 1977 SUR LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES ET SUR LES CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE SANTÉ

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-44, tendant à modifier la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, dont un comité législatif a fait rapport sans proposition d'amendement, ainsi que de la motion n° 2 de M. Garneau (p. 5017).

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je suis conscient que ce projet de loi est important pour les provinces, et vous vous rappelez peut-être, monsieur le Président, qu'au début de la séance, quand le gouvernement essayait d'examiner une motion d'attribution de temps, j'ai effectivement proposé une motion pour que nous passions aux ordres inscrits au nom du gouvernement afin de débattre ce projet et de lui accorder le temps nécessaire. J'ai bien peur qu'en ne proposant finalement ce projet de loi à la Chambre qu'un peu plus d'une heure avant de lever la séance, en ce qui concerne pour aujourd'hui les affaires émanant du gouvernement, nous n'accordions pas vraiment à cette question l'attention qu'elle mérite.

Les membres du gouvernement ont essayé d'insinuer que nous avions fait de l'obstruction systématique ou que nous avions ralenti les délibérations. Le gouvernement, le ministre des Finances (M. Wilson), le ministre d'État aux Finances (M. Hockin) et le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre ont tous reconnu que c'était un projet de loi important et qu'ils souhaitaient qu'il soit adopté, mais ils n'ont présenté ce projet de loi à la Chambre des communes qu'au milieu de mars.

Les membres du gouvernement se sont précipités vers le Nouveau parti démocratique, et vers moi-même en tant que critique dans ce domaine—et je suis sûr qu'ils ont fait la même chose pour le parti libéral—en disant: «Nous voulons que ce projet de loi soit adopté rapidement.» Nous avons essayé de nous montrer coopératifs. Nous avons fait passer à ce projet de loi l'étape de la deuxième lecture en un seul jour de débat. Nous avons dit que tout ce que nous voulions c'était une possibilité de proposer des amendements au comité et d'entendre un nombre limité de témoins.

Avec ce genre de collaboration de la part du parti libéral et du Nouveau parti démocratique, on se serait attendu à ce que le gouvernement aborde rapidement le sujet en comité. Au lieu de cela, il a fallu attendre une semaine avant qu'il ne se décide à entamer les audiences du comité législatif sur le projet de loi de péréquation. En conséquence, encore une fois parce que le gouvernement était pressé, nous avons dû essayer de faire comparaître les témoins le lendemain ou le surlendemain.

Vous venez de l'ouest du Canada, monsieur le Président, et vous connaissez l'étendue de notre pays. Vous vous rendez compte combien il était difficile dans de si brefs délais de faire venir à Ottawa les porte-parole des principaux groupes et des provinces pour qu'ils expriment leurs inquiétudes.

Parce que nous croyons qu'il faut verser cet argent aux provinces pauvres, nous avons collaboré encore une fois avec le gouvernement et nous avons réussi à renvoyer la mesure au comité très rapidement. On aurait pu reprendre l'étude de ce projet de loi à la Chambre mardi ou mercredi, mais le gouvernement a refusé d'agir. Il voulait adopter une autre loi et proposer une motion d'attribution de temps pour le projet de loi C-22 tendant à modifier la Loi sur les brevets en ce qui concerne le prix des médicaments, c'est-à-dire imposer la clôture. Nous nous sommes disputés hier sur des motions de procédure proposées pour la plupart par le gouvernement et nous avons fait la même chose aujourd'hui lorsque le gouvernement a refusé de passer rapidement au projet de loi à l'étude.

Je pense que l'opposition fait son possible pour accélérer son adoption. Je ne suis pas d'accord pour adopter la mesure à l'étape du rapport après une heure de débat seulement. La décision que vient de rendre la présidence indique que nous sommes saisis de deux motions et qu'elles seront débattues séparément. Les gens s'inquiètent au sujet de ces motions.

Depuis 1982, le gouvernement fédéral impose ses décisions aux provinces quand il s'agit de questions de ce genre. Il n'a pas négocié d'accords avec les provinces sur le financement des programmes établis ni sur une formule de péréquation. Sous le gouvernement libéral précédent comme sous le gouvernement conservateur actuel, les provinces de toutes les couleurs politiques se sont plaintes de la façon dont le gouvernement fédéral les traite à ce sujet.

Dans mon discours en deuxième lecture, j'ai exposé les nombreux problèmes que ce processus cause aux provinces. Elles se rendent à une réunion et s'attendent à recevoir 175 millions de dollars en un an et tout d'un coup, à la réunion suivante, elles découvrent que les 175 millions de dollars seront versés en deux ans. Le financement des programmes établis ne devait pas entraîner de réduction des montants promis pour l'année financière 1986-1987 selon l'exposé budgétaire présenté en novembre 1985 par le ministre des Finances. Tout d'un coup,